

Journée nationale d'étude PRECARITE ENERGETIQUE RESEAU RAPPEL

15 octobre 2013



Relevé des débats

La journée nationale d'étude est ouverte par Marie Moisan et Franck Dimitropoulos, co-animateurs du RAPPEL.

POINT SUR LA VIE DU RESEAU ET ACTUALITES

- **Progression du nombre de membres** – Le RAPPEL comptait 675 personnes au 1^{er} juin 2013, soit environ cent inscriptions supplémentaires par rapport à l'année précédente. Le nombre de personnes issues des collectivités locales et des services de l'Etat a presque doublé en un an. Quasiment tous les départements français sont désormais représentés.
- **Renouvellement du contrat d'animation** – En 2013, les partenaires financiers du RAPPEL sont la FAP, l'ADEME, EDF, GDF-Suez. L'ANAH vient également d'intégrer le cercle des financeurs. La Fondation Nicolas Hulot devrait à nouveau intervenir dans le financement en 2014. Le contrat d'animation sera normalement renouvelé sans difficulté particulière. Le comité de pilotage réunissant animateurs et financeurs se réunit formellement une fois par an pour acter les grandes décisions, mais les contacts sont très réguliers au fil de l'année.
- **Outils** – Tous les outils du RAPPEL (site Internet, newsletter, Focus PE, liste de discussion, journées de sensibilisation-formation) ont été maintenus sans modification notable. Le nombre d'inscrits à la liste de discussion oblige les animateurs à modérer le nombre de messages envoyés. La quatrième rencontre d'experts était, en mai 2013, consacrée aux emplois d'insertion et à leur lien avec la lutte contre la PE.

Il est prévu de **créer de nouveaux outils**. Des groupes de travail thématiques seront organisés grâce aux moyens Internet ; par exemple, pour concevoir le pré-cahier des charges d'un outil informatisé adapté aux visites à domicile, pour produire une note sur la mobilité, ou encore pour créer une base de ressources permettant de créer des gazettes locales. D'autres thèmes seront abordés au fil du temps. Des conférences Internet seront bientôt proposées aux membres du RAPPEL. La première pourrait porter sur les SLIME.

Sous réserve de disposer des moyens financiers adéquats, les animateurs proposeront aussi de lancer un groupe de réflexion Acteurs nationaux et de soutenir la réalisation de courts-métrages vidéo en proposant un cahier des charges et en allant à la recherche des financements nécessaires à la réalisation.

- **Actualités en lien avec la PE** – Le terme de « précarité énergétique » a été très présent dans le débat public en 2013. La loi « visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre » a été adoptée, mais la tarification progressive *a minima* qu'elle prévoyait a été rejeté par le Conseil constitutionnel. Elle a modifié le système de tarification sociale en permettant aux fournisseurs alternatifs de l'appliquer, mais il faudra attendre la parution du décret pour savoir s'ils y seront obligés. Les systèmes sociaux pourront désormais signaler l'identité des potentiels bénéficiaires. Un décret à adopter pourrait attribuer les tarifs sociaux à toutes les personnes sous le seuil de pauvreté, ce qui doublerait le nombre de bénéficiaires. La loi étend déjà leur application à tous les bénéficiaires des complémentaires Santé. Elle formalise la trêve hivernale des coupures, crée un service public de la performance thermique de l'habitat et permet de mener des expérimentations sur les tarifs progressifs de l'eau.

Un programme national SLIME éligible aux CEE a été lancé. Deux appels à candidatures ont été organisés en 2013 (en février et en octobre). 15 dossiers ont été reçus ; trois ont déjà reçu l'attestation SLIME. Elle permet aux collectivités de valoriser une part de leurs dépenses auprès du pôle national qui délivre des CEE, dont la vente permet de récupérer de 20 % à 30 % des sommes investies.

Les visites à domicile se généralisent grâce à plusieurs programmes : Ambassadeurs de l'efficacité énergétique de l'ANAH, Eco-compagnons de la Région Ile-de-France, Eco-diagnostiqueurs de la Région PACA, programme européen ACHIEVE, etc. Le RAPPEL devrait mettre en place en 2014 un réseau national de formateurs à l'attention des collectivités, associations, etc. souhaitant former des visiteurs à domicile.

Par ailleurs, le débat national sur la transition énergétique a sollicité de nombreux acteurs du RAPPEL. **La précarité énergétique a fait l'objet d'un fort consensus** chez les participants : la synthèse du débat propose de rénover 200 000 logements chaque année chez les personnes précaires. Il reste à savoir comment les résultats du débat seront traduits par les ministères et par le Parlement. Le consensus s'élargit sur la notion de bouclier énergétique.

Le programme Habiter Mieux a été modifié en 2013. Sa cible de base a été élargie et les bailleurs et copropriétés peuvent à présent en profiter. Les propriétaires occupants doivent atteindre une amélioration de la performance thermique de 25 %, et les autres types de publics, de 35 %. Les propriétaires occupants peuvent recevoir une aide de l'ANAH allant jusqu'à 3500 euros en cas d'abondement des collectivités, contre 2000 euros pour les bailleurs et 1500 euros pour chaque lot de copropriété. 46 % des propriétaires occupants sont désormais éligibles au programme Habiter Mieux, et il n'est plus certain que la priorité sera placée sur les ménages les plus précaires.

Une étude sur le lien entre santé et précarité énergétique est en train d'être terminée dans le Nord et l'Hérault. Elle est portée par la FAP et par la fondation MACIF.

QUELS OUTILS POUR EVALUER, REPERER, QUANTIFIER LA PRECARITE ENERGETIQUE ?

- **Présentation du travail de cartographie réalisé par l'ARENE, ENEA Consulting et Energies solidaires sur le territoire des Mureaux**

Les Mureaux (Yvelines) comptent 31 000 habitants et la précarité énergétique y est très présente pour des raisons sociales et en raison des types de bâtiments présents. Energies Solidaires a développé un programme de lutte à travers un observatoire, un réseau de donneurs d'alerte et des actions spécifiques. L'observatoire a notamment pour mission de développer un état des lieux sous forme cartographique, pour lequel ENEA Consulting a été sollicité.

L'ARENE Ile-de-France anime quant à elle un observatoire régional de l'énergie et des gaz à effets de serre, et propose aux collectivités qui s'engagent dans des PCET de leur fournir des bilans locaux sur ces deux paramètres. Un bilan spécial a été proposé aux Mureaux : il comprend le rapprochement avec les données du recensement de la population, qui fournit les caractéristiques des logements et des données sur les ménages à l'échelle de l'IRIS, c'est-à-dire du quartier. Cette base de données est rapprochée des consommations énergétiques établies à partir des partenaires locaux (ERDF, GRDF, réseau de chaleur). Le recours aux autres énergies a été modélisé.

Grâce aux compétences apportées par ENEA Consulting, il est ainsi possible de reconstituer le taux d'effort énergétique théorique à l'échelle de l'IRIS, bien que le revenu pris en compte soit le revenu fiscal de référence et non le revenu disponible des ménages, qui inclut les minima sociaux. Le taux d'effort-seuil a été défini à hauteur de 8 % des revenus. Il est aussi possible de différencier les ménages de chaque IRIS selon les paramètres suivants : statut d'occupation, taille des ménages, localisation, type d'activité, âge de la personne de référence.

Le quartier de Bècheville-Apremont connaît un fort risque de précarité énergétique et les profils à risque diffèrent selon les quartiers de la ville. La comparaison entre la modélisation des revenus et des consommations et les grandeurs réelles montre que la corrélation entre le

modèle et la réalité est très satisfaisante, même si des écarts de revenu apparaissent dans un des quartiers.

Bien entendu, le fait de retenir le critère du taux d'effort écarte de l'analyse les ménages qui se privent. Mais la cartographie établie a surtout pour but d'effectuer un pré-repérage et permet d'orienter la politique de terrain en fonction de la typologie des quartiers, en adaptant les moyens de communication et/ou en faisant appel à des lanceurs d'alerte selon les situations. La cartographie sera complétée à partir des données collectées par les donneurs d'alerte.

- **Réactions** – En réponse aux questions de la salle, les intervenants expliquent qu'il n'est pas possible de disposer des données provenant des fournisseurs à l'échelle de l'IRIS, car cela reviendrait à demander des données commercialement sensibles. Les données sur les ménages et les logements seront réactualisées grâce au prochain recensement de la population. La thermographie apparaît surtout comme un outil complémentaire de la carte dressée. La méthodologie est reproductible pour la plupart des territoires (et partout en Ile-de-France) puisque les données utilisées sont publiques ou en provenance des fournisseurs. L'ARENE intervient gratuitement auprès des territoires franciliens qui en font la demande.
- **Energie demain a développé le modèle PRECARITER**, qui porte aussi sur l'échelle de l'IRIS et qui s'appuie sur les fichiers Logement et Individus de l'INSEE. Il fait appel à une modélisation des consommations énergétiques (logement, mobilité) et des revenus disponibles des ménages (aides sociales incluses), mais porte sur les arbitrages financiers entre énergie, mobilité, santé, loyers, etc. Il caractérise donc les ménages par le biais du reste-à-vivre, ce qui permet d'aller au-delà des inconvénients du critère du taux d'effort énergétique. Le modèle est disponible pour la France entière, et les collectivités qui souhaitent disposer des cartographies et des rapports PRECARITER doivent en faire la demande aux directions territoriales d'ERDF.

LES ANALYSES TERRITORIALES DE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET LEUR UTILISATION

- **Les cartographies et états des lieux** des territoires se sont multipliés au cours des dernières années afin de dresser des priorités locales et de préparer le travail d'identification des ménages. En Europe, c'est surtout la Grande-Bretagne qui a utilisé ces systèmes, afin de repérer le phénomène à une maille assez fine afin de définir les zones prioritaires : les *warm zones* ont ainsi été définies en Angleterre. En France, les cartographies visent avant tout à cibler les territoires concernés et vulnérables en cas de hausse du prix de l'énergie, et à repérer les acteurs locaux et dispositifs de lutte à l'échelle territoriale.

Les méthodologies sont diverses. En France, les cartes portent le plus souvent sur le taux d'effort énergétique réel, mais aussi sur les facteurs de risque (âge et état du bâti, pauvreté). En Grande-Bretagne, c'est un taux d'effort théorique qui est utilisé. L'actualisation des données est plus fréquente outre-Manche qu'en France, où les données précises sur les logements sont principalement recueillies à travers l'enquête nationale Logement. La maille géographique retenue varie. En France, il est difficile d'aller en-deçà de l'IRIS, mais il existe en Angleterre des travaux portant sur des mailles comptant 125 ménages.

- **Une enquête a été menée auprès de 12 professionnels** de la précarité énergétique en PACA et dans le Nord-Pas-de-Calais pour savoir de quelle façon ils utilisaient les cartographies et les états des lieux. Il en ressort que ces outils permettent de mesurer l'ampleur du phénomène, de caractériser des territoires et des populations, et de déterminer les zones les plus vulnérables. Ces outils sont considérés comme des moyens d'aide à la décision politique et de mobilisation des acteurs locaux, notamment grâce au caractère très pédagogique des cartes.

Les personnes interrogées ont souligné que les acteurs du repérage sont multiples et que les modes d'action sont complexes, impliquant collectivités, associations, entreprises... Si un consensus émerge pour faire du travailleur social un acteur clé du signalement initial, il est jugé qu'il faut faire le maximum pour simplifier l'action sur le terrain.

- **Réactions** – Il a été rappelé dans la salle que l'ONPE utilise une batterie d'indicateurs pour caractériser les phénomènes de précarité énergétique, car le critère du taux d'effort est restrictif : il faut donc éviter d'établir des cartes monocritères. L'ADEME a souligné qu'une version améliorée de PRECARITER est en préparation afin de proposer à tous les territoires un

outil cartographique de base, ce qui évitera de multiplier les outils de pré-repérage.

Une intervenante a estimé que les cartes servent avant tout à sensibiliser les élus, car d'autres documents de terrain permettent de préparer les repérages ; il faudrait néanmoins pouvoir accéder aux consommations énergétiques pour les compléter, ce qui est impossible aujourd'hui. Et quelles que soient les informations apportées par les cartes, il faut se donner les moyens de repérer les « invisibles » (personnes isolées et/ou en situation de privation) : pour cela, le recours à des habitants-relais apparaît être la meilleure méthode.

PLENIERE S'ORGANISER POUR AGIR : PRESENTATION DE QUATRE RESEAUX LOCAUX

- **Réseau Energie et précarité du Valenciennois** – L'URIOPSS Nord-Pas-de-Calais a été au départ sollicitée par le Secours Catholique, qui faisait face à une hausse des demandes d'aides pour impayés d'énergie. Sur cette base, une réflexion a été menée avec le Département du Nord sur la méconnaissance des dispositifs d'aides, et une première journée de sensibilisation a été organisée en 2010 à l'attention des travailleurs sociaux et des partenaires associatifs, avec l'ensemble des partenaires du Valenciennois, EPCI inclus. Le réseau copiloté par l'URIOPSS et le Département du Nord a été formalisé en 2011 pour partager les bonnes pratiques, créer des synergies, proposer une sensibilisation des acteurs sociaux et évaluer l'impact de la précarité énergétique sur le territoire.

Les membres sont au départ essentiellement les acteurs sociaux. Des chefs de projet ont été désignés au sein du Département et des EPCI. Les représentants locaux d'EDF et de GDF-Suez sont associés, tout comme les fournisseurs d'eau et la CAF. En 2014, le réseau s'orientera vers les bailleurs sociaux. Le réseau ne dispose pas de moyens de financements propres, mais s'intègre dans les politiques territoriales.

Une charte d'engagement a été définie et un plan d'action est élaboré chaque année autour d'un objectif : organiser une journée de sensibilisation, créer un guide de ressources, construire un annuaire des actions, etc. Une réunion est organisée au moins tous les trimestres. Depuis 2010, deux journées territoriales ont été organisées sur les impayés et sur les outils territoriaux de lutte contre la précarité énergétique. Deux kits de ressources ont été élaborés. Des formations gratuites peuvent être proposées aux travailleurs sociaux.

Il est difficile d'impliquer les partenaires dans la durée, car le temps de chacun est compté. L'absence de financement propre peut aussi être une limite. L'animation réclame du temps. Mais le cadre défini par la charte d'engagement apparaît être un levier, et le mode de fonctionnement par projet semble être un atout sur un territoire où les partenaires se rencontrent très régulièrement.

- **Préca Energie 33** – Le réseau girondin a été créé en 2009 pour rassembler des acteurs qui travaillaient séparément. Le CréaQ intervenait ainsi au départ sur les consommations d'eau et d'énergie, proposait des médiations et informait sur les aides existantes, mais sans lien avec les travailleurs sociaux. Le Conseil général de la Gironde a organisé des ateliers dans le cadre de la création de l'Observatoire girondin de la pauvreté et de la précarité, et il a été constaté que chacun travaillait dans son domaine d'intervention, sans plus de lien. Le réseau s'est structuré à l'occasion de l'appel à projets PREBAT.

Le réseau est soutenu financièrement par l'ADEME, le Conseil général et par quelques communes. Il est en partie autofinancé à travers les formations de l'ADEME et du CNFPT. Les bénéficiaires sont notamment rencontrés grâce aux matinées du réseau : collectivités, structures sociales, organisations liées au fluides et au bâtiment, artisans. Certains participent au comité de pilotage. Les collectivités (élus et services) constituent l'essentiel du réseau.

Le réseau est animé par le CréaQ sur la base de programmes annuels d'action revus en cours d'année avec l'ADEME. La liste de diffusion compte plus de 600 personnes et le site Internet est en cours de refonte. Les actions locales sont valorisées à travers des fiches de retour d'expériences. Le réseau se rapproche actuellement des collectivités et des structures sociales. Il se rend visible grâce aux 6 à 8 matinées gratuites et ouvertes qu'il organise chaque année sur des thématiques variées. Il joue de plus en plus un rôle de centre de ressources et a mis en

place des visites à domicile lorsque les autres structures ne peuvent pas les mettre en œuvre.

Les financements sont assez contraints et la recherche de financements exige beaucoup de temps. Les membres ne peuvent consacrer qu'un temps limité aux activités du réseau. Pour autant, l'organisation du réseau en étoile est assez efficace et les membres sont très réactifs, même si l'organisation reste informelle. L'échelle départementale permet de coordonner les aides à la pierre et aux personnes du Conseil général, et de faire se rencontrer des personnes et des structures qui travaillaient jusqu'alors les unes à côté des autres.

- **Réseau Régional Energie Précarité (RREP) PACA** – Le REPP PACA a été initié en 2007 et 2008 par les associations Ecopolénergie, GERES et Le Loubatas à l'issue de projets expérimentaux d'économie d'eau et d'énergie dans certains quartiers de Marseille, en lien avec les acteurs sociaux, les bailleurs et les fournisseurs, dans le contexte d'une hausse des demandes d'aides pour impayés. Il a été difficile d'obtenir des financements locaux, et c'est pourquoi il a été décidé de répondre à l'appel à projets PREBAT. Le réseau vise à rechercher les causes locales de la précarité énergétique, à construire une typologie des situations, à identifier les réponses des familles, à renforcer la coopération entre acteurs, à capitaliser les retours d'expériences et à promouvoir la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques. Il est animé depuis 2012 par Ecopolénergie et par le GERES.

Après avoir été soutenu par des structures nationales, le RREP est aujourd'hui financé par la Région PACA, par l'ADEME et par EDF. Au départ, les membres étaient avant tout des associations du secteur de l'énergie et de l'action sociale, mais au fil du temps, un nombre croissant de collectivités ont rejoint le réseau, et sont actuellement les plus nombreuses. Il faut à présent se tourner vers les acteurs du logement, de l'habitat, de la santé et de la mobilité.

Le RREP est organisé autour d'un comité de pilotage composé des animateurs et des financeurs. Un comité de veille représentant les 700 contacts du réseau travaille en lien avec celui-ci : il comprend les têtes de réseaux (PACT, EIE, Compagnons bâtisseurs, CEDER, DREAL, etc.). Il s'agit à présent d'attirer les acteurs de la santé et les Conseils généraux, dont la non-implication reste problématique. Le réseau est structuré autour du centre de ressources (observation des actions de lutte et proposition d'outils pratiques et méthodologiques), de la vie du réseau (journée annuelle, liste de diffusion, newsletter) et de l'accompagnement (rapprochement avec les acteurs pertinents, information sur les diagnostics, etc.).

De nombreuses expérimentations ont été menées depuis 2008 et le réseau aborde un moment charnière. Le mode de gouvernance et la notion de membre doivent être clarifiés, et il faut préciser le rôle du comité de pilotage en l'absence de charte commune. Il reste difficile de relier les membres et de savoir quel est le rôle du RREP dans la mise en commun des actions. Il est aussi très difficile d'impliquer les Conseils généraux dans la vie d'un réseau régional. Il est enfin délicat de combler le budget, car les bailleurs de fonds préfèrent financer les actions qui profitent directement aux ménages. L'extension à la région Aquitaine est envisagée.

- **Infoénergie Rhône-Alpes** – Le réseau Rhône-Alpes s'est structuré autour d'un groupe de travail. Le réseau IERA provient de structures au départ spécialisées dans les énergies renouvelables, regroupe des réseaux d'échelle inférieure et compte 12 groupes de travail, dont l'un sur la précarité énergétique. Ce groupe de travail a trouvé son origine dans l'organisation d'une étude régionale menée dans les années 2000 sur les FSL et les impayés d'énergie. La Région a actualisé cette étude en 2006 et a fait appel aux EIE pour préparer un plan d'action dont l'un des axes était tourné sur la précarité énergétique.

Le réseau est né de la mise en place du fonds de travaux, qui associait les 12 EIE de la région aux 12 opérateurs ANAH. Depuis 2012, ce groupe a été scindé en deux. Le premier groupe rassemble les EIE et SOLENI. Le second est dédié à la gestion du fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie et comprend les EIE et les opérateurs ANAH. Les EIE conseillent les particuliers sur les économies d'énergie, les renouvelables, les travaux énergétiques et les aides financières. Des conventions annuelles ADEME-Région encadrent l'animation du réseau et les fonds sont cofinancés au niveau de chaque département (FAP, Fondation de France, EDF, etc.)

Infoénergie Rhône-Alpes n'a pas vocation à accueillir de nouveaux membres. L'ADIL de la Drôme est chargée de l'animation du groupe de travail Précarité énergétique. Le réseau se réunit 3 à 4 fois par an : 3 fois dans le cadre de la gestion du fonds de travaux, et 4 fois pour réunir les EIE. Il existe une liste de diffusion, peu animée, ainsi qu'une plateforme Internet de partage de documents. Les actions à entreprendre sont définies par une feuille de route annuelle. En 2013, il s'agit de gérer le réseau, de produire des notes d'information et de développer des outils sur la précarité énergétique pour les conseillers énergie, mais aussi de mutualiser les outils de sensibilisation du grand public et des travailleurs sociaux.

Le financement ne pose pas de problème particulier grâce à la convention entre l'ADEME et la Région. Le temps dédié à l'animation du réseau est néanmoins compté, car Hespul est très impliqué sur le travail de terrain. Les outils actuels pourraient être améliorés. L'échelle régionale semble pertinente, car les EIE se connaissent très bien historiquement en Rhône-Alpes. La gestion du fonds travaux est souple : il peut être mobilisé pour des travaux de toute importance et au bénéfice de tout type de publics.

ATELIER PARTICIPATIF : COMMENT PENSER, DEPLOYER ET ANIMER LES RESEAUX

- **Autres exemples de réseaux** – Les participants au débat ont porté à connaissance plusieurs autres réseaux locaux de lutte contre la précarité énergétique.

Un réseau francilien est coordonné par l'ARENE et plusieurs réseaux locaux émergent en Ile-de-France. L'un d'eux a été créé dans les Yvelines à l'initiative des deux EIE du territoire. En Midi-Pyrénées, un réseau informel a été créé sous le pilotage de l'ADEME. Il se réunit chaque année et rassemble des cadres des services sociaux des Conseils généraux et des acteurs de terrain. Cette action a débouché sur des programmes plus avancés dans le Gers et les Hautes-Pyrénées. Un réseau a aussi été mis en place en Ardèche sur le modèle du réseau girondin. Un autre a été créé autour de l'agglomération d'Angers et vise à rassembler tous les acteurs en contact avec la précarité énergétique.

Comme l'a montré l'appel à projets PREBAT, les structures nationales peuvent rester très utiles pour soutenir la création de réseaux locaux. Elles doivent aussi assurer l'interface des réseaux locaux avec les ministères et les politiques nationales.

- **Des réseaux de tailles variées, aux objectifs différenciés** – Dans tous les cas, il faut intégrer les acteurs de l'énergie, du social et du logement. Les réseaux de taille restreinte (intercommunalité, agglomération) sont le plus souvent axés sur les acteurs, qu'il s'agit de mettre en relation au plus près du terrain. Les réseaux de taille plus conséquente (département ou région) ont plutôt tendance à organiser l'action de façon globale (annuaires, recueil des bonnes pratiques, organisation des échanges) et peuvent aussi exercer un rôle de lobbying sur les Conseils généraux et régionaux.

Il faut toutefois tenir compte de la densité de population : dans les zones rurales, l'échelle départementale semble indiquée, alors que l'agglomération ou la communauté de communes sont plus pertinentes en zone dense. Des réseaux ultra-locaux peuvent être créés dans le cadre d'opérations de réhabilitation. La taille optimale d'un réseau n'existe pas, et il faut à la fois tenir compte des dynamiques d'acteurs existantes et des réalités du territoire. Les réseaux des différentes échelles territoriales apparaissent donc avant tout complémentaires.

Bien souvent, la mise en place d'un réseau (souvent par des acteurs associatifs) vise aussi à créer une dynamique locale qui était jusqu'alors balbutiante ou inexistante, ou à renforcer les politiques locales déjà initiées par les collectivités. L'échelle régionale apparaît pertinente pour mener des études. L'échelle départementale permet de s'appuyer sur les compétences du Conseil général pour les aides à la pierre et l'action sociale.

Un des groupes de travail thématiques du RAPPEL pourrait être consacré à la définition précise des différents types de réseaux et aux questions à se poser lors de leur mise en place.

- **S'appuyer sur les cadres institutionnels** – Plusieurs prises de parole ont insisté sur l'opportunité que peuvent représenter les PDAPLD, les CLE, les PCET, le programme Habiter Mieux, les commissions locales pour le logement décent, les Agendas 21, etc., pour former le

noyau des futurs réseaux. Bien souvent, les acteurs principaux de la lutte contre la précarité énergétique se trouvent déjà dans ces cercles institutionnels plus ou moins actifs selon les territoires. En revanche, les collectivités doivent passer par la procédure de l'appel d'offres lorsqu'elles souhaitent lancer elles-mêmes un réseau ; il est néanmoins possible d'échapper à cette procédure dans le cadre d'un SIEG conclu par exemple autour d'un PDAPLD.

- **Aller à la recherche des « invisibles »** – Plusieurs participants ont souligné que les réseaux devraient se donner les moyens de partir à la recherche des « invisibles », notamment en mobilisant des habitants-relais, les élus des communes rurales, les structures d'aide à domicile, etc. Il s'agit de façon plus générale, pour les réseaux de proximité, de travailler en faveur du repérage des ménages en difficulté.
- **Créer des outils pour les acteurs et préciser la gouvernance** – Guides des acteurs et des actions, annuaires des structures actives, centres et sites de ressources, guides méthodologiques, cartographies, etc. sont à la fois des outils des réseaux et le moyen de rassembler les acteurs autour d'une tâche commune. Il est aussi indispensable, dès que possible, de préciser quels sont les organes de gouvernance et leurs prérogatives.
- **Impliquer des acteurs variés** – Les interventions ont proposé d'intégrer des acteurs variés au sein des réseaux : acteurs de la santé (PMI, centres municipaux de santé, ARS, etc.) et de l'habitat (service communal d'hygiène et de salubrité, comité local contre l'habitat indigne, etc.). Il a aussi été proposé de se rapprocher des entreprises et des artisans et de leurs plateformes locales, qui, bien souvent, sont en contact direct avec les publics en difficulté. L'Association des maires de France pourrait être contactée pour impliquer les élus ruraux. Il faudrait aussi se rapprocher des acteurs de la mobilité et de l'association Elus, Santé publique et Territoires.
- **Bibliographie** – L'ouvrage « Fonctionner en réseau » a été publié par le réseau Ecole et Nature et propose les principales modalités d'organisation et de fonctionnement des réseaux. De nombreux travaux de sociologues sur les réseaux du secteur social sont disponibles sur Internet.

Franck Dimitropoulos et Marie Moisan remercient les participants et lèvent la séance.

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ALE	Agence locale de l'énergie
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ARENE	Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies en Ile-de-France
ARS	Agence régionale de santé
CAF	Caisse d'allocations familiales
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CLE	Contrat local d'engagement contre la précarité énergétique
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
EIE	Espace Info Energie
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FAP	Fondation abbé Pierre
FSL	Fonds de solidarité Logement
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
PCET	Plan énergie climat territorial
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
SIEG	Service d'intérêt économique général
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie